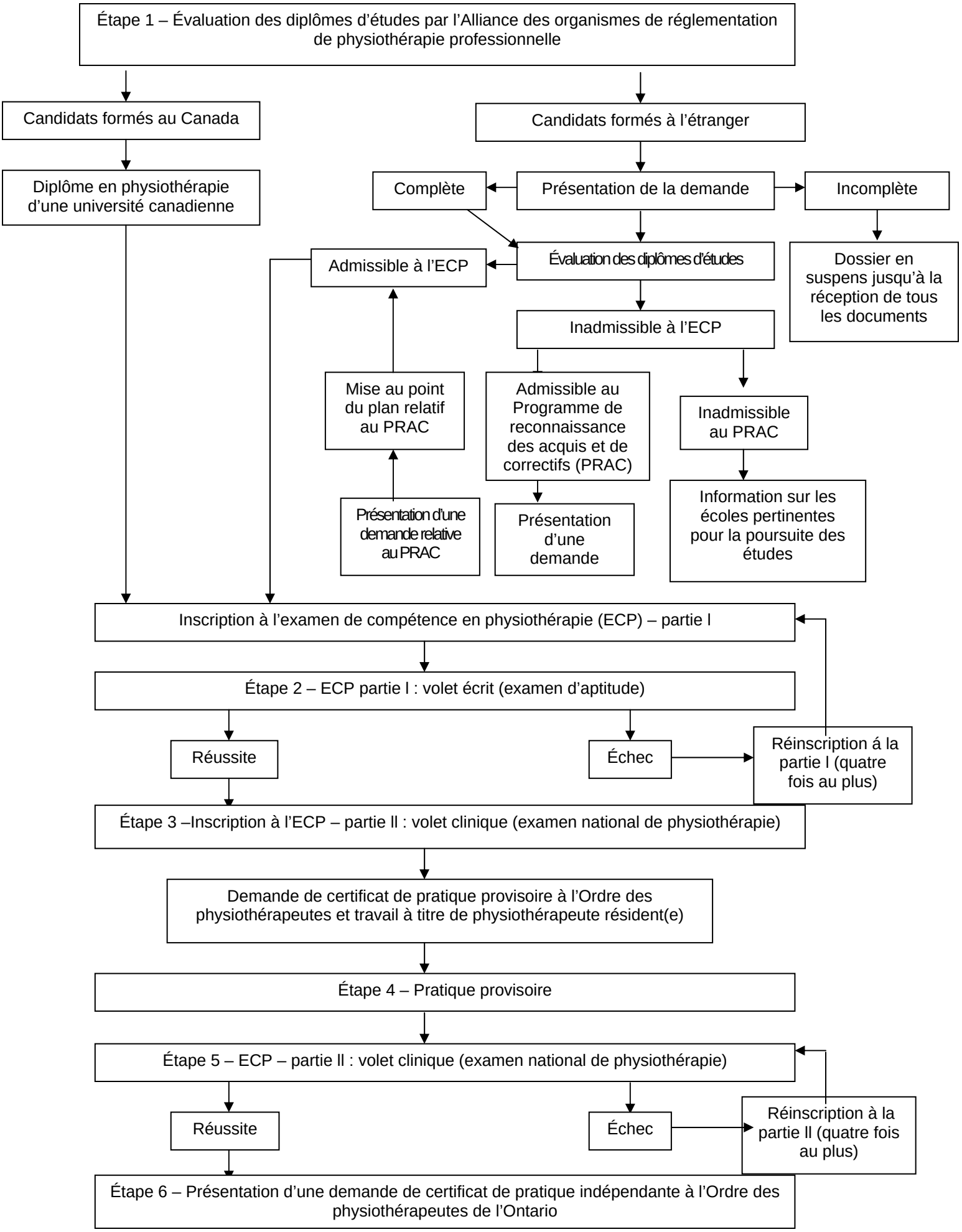
Étape 1 – Évaluation des diplômes d'études par l'Alliance des organismes de réglementation de physiothérapie professionnelle
Candidats formés au Canada
Candidats formés à l'étranger
Diplôme en physiothérapie d'une université canadienne
Complète
Présentation de la demande
Incomplète
Évaluation des diplômes d'études
Admissible à l'ECP
Dossier en suspens jusqu'à la réception de tous les documents
Inadmissible à l'ECP
Mise au point du plan relatif au PRAC
Admissible au Programme de reconnaissance des acquis et de correctifs (PRAC)
Inadmissible au PRAC
Présentation d'une demande relative au PRAC
Présentation d'une demande
Information sur les écoles pertinentes pour la poursuite des études
Inscription à l'examen de compétence en physiothérapie (ECP) – partie I
Étape 2 – ECP partie I : volet écrit (examen d'aptitude)
Réussite
Échec
Réinscription á la partie I (quatre fois au plus)
Étape 3 –Inscription à l'ECP – partie II : volet clinique (examen national de physiothérapie)
Demande de certificat de pratique provisoire à l'Ordre des physiothérapeutes et travail à titre de physiothérapeute résident(e)
Étape 4 – Pratique provisoire
Étape 5 – ECP – partie II : volet clinique (examen national de physiothérapie)
Réussite
Échec
Réinscription à la partie II (quatre fois au plus)
Étape 6 – Présentation d'une demande de certificat de pratique indépendante à l'Ordre des physiothérapeutes de l'Ontario